

Décharge 2016: Agence européenne pour l'environnement (AEE)

2017/2151(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1370 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18 avril 2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a souligné que **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** devrait faire partie de la politique du personnel de l'Agence. Il a observé que le nombre moyen de jours de maladie s'élevait à près de trois semaines de travail, et a demandé à l'Agence d'examiner cette question en urgence en vue d'en évaluer les principales causes et de les traiter, et en particulier de déterminer si le **stress au travail** y joue un rôle.